

Politique européenne: projet de mandat de négociation du Conseil fédéral sur les questions institutionnelles Suisse - UE

Monsieur le président,

Par votre courrier du 6 septembre 2013, les gouvernements cantonaux sont invités à prendre une première prise de position sur la question des relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE. Nous vous remercions pour l'élaboration du projet de prise de position.

De par sa situation géographique et ses liens économiques et politiques, il est dans l'intérêt de la Suisse de poursuivre et d'approfondir des relations étroites avec l'Union européenne (UE). Le statu quo n'étant pas une solution adéquate et viable, il est indispensable de trouver des solutions aux questions institutionnelles afin de maintenir et développer nos relations avec l'UE. La question des réformes internes ne doit pas être oubliée.

Nous répondons de la manière suivante aux questions posées dans votre consultation:

1. Etes-vous fondamentalement en accord avec l'orientation générale du premier projet de prise de position?

D'une manière générale, le projet de prise de position reprend les principes exprimés par les cantons lors des différentes consultations précédentes relatives aux relations institutionnelles entre la Suisse et l'Union européenne. Le Conseil d'Etat soutient donc l'orientation générale de la prise de position présentée.

2. Concernant les questions de la surveillance, de l'interprétation et du règlement des différends, préférez-vous la variante 1 (soutien à l'option choisie par le Conseil fédéral) ou bien la variante 2 (rattachement aux institutions de l'EEE)?

Le Conseil d'Etat soutient la variante 1 car c'est la seule à même de préserver les acquis de la voie bilatérale. Bien que basée sur la jurisprudence et l'interprétation de la CJUE, l'homogénéité de l'application des accords en Suisse serait assurée par les tribunaux suisses et le règlement des différends reviendrait au comité-mixte, donc à une instance politique où des représentants suisses sont présents.

Le choix de la variante 2, qui impliquerait une adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen (EEE), n'est politiquement pas soutenable.

3. Concernant le domaine d'application d'un futur accord sur les questions institutionnelles, préférez-vous la variante 1 (accord sous condition aux propositions du Conseil fédéral) ou la variante 2 (pas d'application aux accords existants)?

Le Conseil d'Etat soutient la variante 1. Les conditions présentées sont essentielles, car elles garantissent que les accords actuels avec l'UE ne soient modifiés quant à leur but, leur objet et leur contenu en raison d'une reprise d'actes juridiques non inclus dans l'accord à ce jour.

La variante 2 conduirait à une impossibilité de trouver une solution avec l'UE et par conséquent à l'impossibilité de conclure de nouveaux accords d'accès au marché.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 25 septembre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND